

Direction des ressources financières

DESTINATAIRES : Membres du personnel du CISSS des Laurentides

EXPÉDITRICE : Marie-Josée Monette, chef du service de la comptabilité,
secteur paie

DATE : 4 mai 2020

OBJET : **CORRECTIONS PRIMES COVID-19 — PAIE NO 10**

Bonjour,

Nous souhaitons vous informer que des anomalies reliées aux primes COVID-19 ont été détectées, après le traitement de la paie qui sera déposée ce jeudi 7 mai 2020.

Le personnel concerné par ces anomalies et plus amples renseignements sont exposés ci-après :

EMPLOYÉS CONCERNÉS	ANOMALIES	NO DE PAIE ERRONÉE	CORRECTIFS
<ul style="list-style-type: none">• Catégorie 3, détenant les titres d'emploi suivants : 2101-5117-5141-5311-5312-5314-5315-5316-5317-5318-5319-5321-5322-5324• Et les gestionnaires	Paiement forfaitaire de 4 % (vendredi 13 et samedi 14 mars)	No 10 — déposée le jeudi 7 mai 2020	Paiement sera ajouté à la paie No 11 — déposée le jeudi 21 mai 2020
Tous les employés qui ont effectué des heures supplémentaires à temps et demi	La prime de 4 % a été payée à temps et demi alors que le taux simple s'appliquait (période du 12 au 25 avril 2020)	No 10 — déposée le jeudi 7 mai 2020	Correctifs seront apportés à la paie No 11 — déposée le jeudi 21 mai 2020

Nous sommes sincèrement désolés de ce contretemps, et nous vous prions d'agréer, nos salutations distinguées.